

**FORMATION CONTINUE**

# Répondre aux défis de la pratique professionnelle (RDPP) – Fondements pédagogiques

**PARTIE 1 DE 2 – FONDEMENTS PÉDAGOGIQUES****Public cible**

Cette formation professorale s'adresse aux nouveaux professeurs qui seront impliqués dans l'activité pédagogique Répondre aux défis de la pratique professionnelle (RDPP) dans le programme de Doctorat en médecine.

**Contexte**

La formation s'avère essentielle à une compréhension commune des fondements de l'activité RDPP et du rôle du mentor.

Par le biais d'exposés interactifs, d'exercices individuels et de groupe, de démonstrations et de discussions de groupe, la formation propose une démarche interactive d'appropriation des fondements sous-jacents à l'activité RDPP, de façon à vous permettre de mieux agir dans votre nouveau rôle de mentor.

**Objectifs**

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Intégrer la pratique réflexive dans la démarche de mentorat;
2. Poser un regard réflexif sur le développement de l'identité professionnelle de l'étudiant;
3. Se familiariser avec l'outil portfolio comme support au développement professionnel de l'étudiant;
4. S'approprier le rôle du mentor.

**Référentiel de compétences pédagogiques**

Le contexte d'enseignement de cette formation est :

- l'enseignement en contexte de classe structuré par le programme.

**QUAND****Le 11 septembre 2026****8 h 30 à 12 h 00****(heures de l'Est)****DURÉE****3.25 heures****LIEU****UQAC - Pavillon du  
Grand Séminaire LOCAL**

: D3-1150

574, RUE JACQUES-CARTIER EST  
CHICOUTIMI (QC) G7H 1Z5

Date limite d'inscription :

**10 septembre 2026****Autre date et lieu disponible****2 octobre 2026**, Nouveau-  
Brunswick

Les compétences liées au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation sont :

- Planifier des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Réfléchir quant à la qualité de son enseignement et s'engager dans une démarche de développement pédagogique.

## **Informations additionnelles**

Cette formation comporte une tâche préalable non accréditée d'environ 10 minutes (voir onglet « Contenu »)

## **Préalables**

Cette formation comporte une tâche préalable (10 minutes non accréditées) portant sur une réflexion personnelle en lien avec votre pratique professionnelle.

Cette formation est reconnue dans la tâche de professeur de la FMSS.

## **Animation**

### **Animation :**

P<sup>re</sup> Stéphanie Collard, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

### **Conception :**

P<sup>re</sup> Valérie Désilets, Département de pédiatrie

P<sup>re</sup> Stéphanie Collard, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P<sup>re</sup> Marie-Josée Nadeau, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Pre Julie Gareau, , Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

M<sup>me</sup> Nadia Turgeon, Centre de pédagogie des sciences de la santé

### **Comité scientifique:**

P<sup>re</sup> Valérie Désilets, Département de pédiatrie

P<sup>re</sup> Stéphanie Collard, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

P<sup>re</sup> Marie-Josée Nadeau, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Pre Julie Gareau, , Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

## **Accréditation**

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des*

sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, lequel est agréé par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) dont le Collège des médecins du Québec (CMQ) est partenaire. Pour les professionnelles et professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **3 heures 15 minutes** de formation accréditée. Les personnes participantes doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **3 heures 15 minutes** d'activités de développement professionnel (catégorie A).

La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **3 heures 15 minutes** de section 1.

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **3 heures 15 minutes** de crédits d'activité certifiée Mainpro+<sup>MD</sup>.

**Elle est reconnue dans la tâche de professeur de la FMSS.**

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.